

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que l'**ordonnance numéro OCA08-08-0001-28** afin d'autoriser une opération de concassage sur le terrain au 2200, rue Ward, en vertu du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage a été adoptée par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 3 décembre 2024.

AVIS PUBLIC est donné que l'**ordonnance numéro OCA08-08-0001-29** afin d'autoriser l'installation d'un abri d'auto saisonnier pour la propriété située au 1825, rue Connaught, en vertu du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage a été adoptée par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 3 décembre 2024.

Avis est aussi donné que ces ordonnances sont déposées au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal
Le 6 décembre 2024

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement